

République et canton de Genève



Commune d'Anières

CONSEIL MUNICIPAL

Législature 2020-2025

Séance ordinaire du mardi 12 novembre 2024

Salle du Conseil

Procès-verbal

Présences :

Exécutif

Pascal WASSMER - LC	Maire	
Claudine HENTSCH - EPA	Adjointe	
Pascal PECAUT - +A	Adjoint	

Bureau du Conseil municipal

Stéphanie BARON LEVRAT - EPA	Présidente	
Éric WEHRLI - LC	Vice-Président	
Marina RUBIERA	Secrétaire	

Conseillers municipaux

Corinne ALHANKO-BAUER - PLR		Guy MUSY - EPA	
Denyse BARBEZAT-FORNI - EPA		Anita PORDES - PLR	
Meret BLANC-ODERMATT - PLR		Giuseppe RICCIUTI - PLR	
Pierre-Yves DECHEVRENS - LC		Jean-Luc RICHARDET - EPA	<i>Excusé</i>
Caroline DOMBRE - EPA	<i>Excusée</i>	Alexandre SOUCAS - EPA	
Philippe GAILLARD - EPA		Claire THIBAUT-BULLIARD - PLR	
Yves GUBELMANN - PLR		Onur VON BURG - EPA	
Nicole IMHOF - LC			

Administration : Mme Alexandra DÉRUAZ - Secrétaire générale et Mme Marina RUBIERA - secrétaire du bureau du CM

Excusés : Mme Caroline DOMBRE et M. Jean-Luc RICHARDET.

Public : 1 personne



Ordre du jour :

- 1. Audition – Présentation du SIACG concernant la refonte du CMNet.**
- 2. Approbation du projet de procès-verbal de la séance du mardi 10 septembre 2024.**
- 3. Discussion et approbation de l'ordre du jour.**
- 4. Communications du bureau.**
- 5. Rapports des commissions.**
 - a) Rapport de l'assemblée générale de Noctambus. Séance du 24 juin 2024.
 - b) Rapport de la commission Sociale. Séance du 9 septembre 2024
 - c) Rapport de la commission Urbanisme. Séance du 4 juin 2024
 - d) Rapport du Conseil du Groupement des Crèches intercommunales. Séance du 2 octobre 2024.
- 6. Projets de délibérations.**
- 7. Projets de motions.**
- 8. Projets de résolutions.**
- 9. Présentation du projet de budget 2025 par M. le Maire.**
- 10. Propositions du Maire et des Adjoints.**
- 11. Communications du Maire et des Adjoints.**
- 12. Questions écrites ou orales.**
- 13. Huis clos. Information de M. le Maire sur des dossiers de naturalisation.**



Mme Stéphanie BARON-LEVRAT, ci-après « Mme la Présidente », ouvre la séance à 20h01 et salue l'Assemblée.

Elle excuse l'absence de Mme Caroline DOMBRE et M. Jean-Luc RICHARDET et informe l'assemblée que Mme Anita PORDES quittera la séance à 20h45.

Mme la Présidente propose de passer au point 1 de l'ordre du jour, soit l'audition du SIACG concernant la refonte du CMNet.

Point 1 – Audition de la délégation du SIACG concernant la refonte du CMNet.

Mme la Présidente accueille M. Marc BERNILLON et M. Jonathan MALFOY du Service Intercommunal d'informatique de l'Association des communes genevoises (SIACG) et leur cède la parole afin qu'ils illustrent les modifications prévues pour la refonte du CMNet à l'aide d'une projection.

M. BERNILLON remercie le Conseil municipal pour son accueil. Après un bref historique du site CMNet, qui a été mis en service par le SIACG en 2003, il informe l'assemblée qu'une évolution de la version actuelle dudit site s'est avérée nécessaire, afin de le rendre plus pratique pour la consultation depuis les tablettes et les téléphones et de travailler avec les dernières versions du langage Drupal, qui permet de renseigner le site.

La refonte se base sur les résultats d'une étude, effectuée auprès des utilisateurs, des éditeurs et des Conseillers municipaux de 12 communes appartenant à un groupe de test. Cela a permis de connaître les besoins, les envies et les possibilités d'amélioration des fonctionnalités du site.

M. BERNILLON cède la parole à M. MALFOY qui présente l'interface de l'une des communes pilotes (projection) et fait une présentation globale du site.

Les principales nouveautés de cette nouvelle version : l'authentification forte (pour augmenter la sécurité d'accès), la consultation plus aisée du site avec tablette ou téléphone portable, le moteur de recherche plus puissant, la possibilité de synchronisation du calendrier du site avec les calendriers personnels avec mise à jour automatique, la recherche en « full texte » (recherche possible dans le contenu du document et non seulement dans le titre de celui-ci), une rubrique « questions fréquentes » (une sorte de manuel simplifié en ligne).

Au terme de la présentation, Mme la Présidente remercie MM. BERNILLON et MALFOY.

Mme la Présidente passe ensuite la parole à M. GAILLARD qui demande pour quelle raison la présentation a été programmée à ce jour et pas en juin 2025, en début de nouvelle législature lorsque les nouveaux membres du Conseil municipal seront en charge.

M. BERNILLON répond que la direction du SIACG souhaite pouvoir effectuer la migration des données des 40 communes concernées par le projet d'ici fin mars-début avril 2025. Cela permettra aux éditeurs et aux utilisateurs de bien maîtriser la nouvelle technologie en début de nouvelle législature et d'éviter ainsi de devoir former les nouveaux élus sur deux versions différentes du site.

Mme la Présidente remercie M. BERNILLON pour sa réponse et cède la parole à Mme BULLIARD qui demande si les 12 communes pilotes ont déjà migré sur la nouvelle version du CMNet.

M. BERNILLON répond qu'il ne s'agit pas d'une migration mais de la constitution d'un groupe de travail sur base de volontariat, comprenant une douzaine de communes qui utilisent CMNet. Ce sont des communes pilotes auxquelles a été fourni un compte de test de la nouvelle version du CMNet.

Les présentations, comme celle de ce soir, ont actuellement lieu auprès du conseil municipal de chaque commune. Parallèlement, la planification pour la date de migration du site, qui aura lieu d'ici le mois de mars 2025, est à l'étude avec les communes pilotes.

Lors de la migration, pendant une journée, le site actuel sera disponible en lecture seule ; ensuite les utilisateurs auront accès au nouveau site.

Mme BULLIARD demande si par rapport au projet pilote, il y a eu un retour d'expérience. M. BERNILLON répond que le groupe pilote s'est déjà réuni plusieurs fois, des corrections ont été effectuées sur des bug informatiques tout à fait courants et des petites suggestions qui ont déjà pu être intégrées. Le groupe va continuer à travailler et à se réunir tous les 6 mois et les demandes



d'évolution, d'amélioration et de correction seront discutées dans le groupe, pour être ensuite soumises aux développeurs et traitées, à condition qu'elles soient réalisables.

Le temps de réponse aux demandes dépendra de la complexité des celles-ci, le but étant que toutes les communes profitent du même outil et le personnalisent avec les possibilités qui sont offertes.

Mme BULLIARD demande si un nommage des fichiers sera mis en place.

M. BERNILLON répond que le nommage des fichiers est du ressort de chaque commune, qui est libre de choisir celui qui lui convient, car l'historique des différentes bureautiques communales a toujours été totalement libre et il dépend de la logique interne propre à chaque commune. Le SIACG ne peut pas agir directement sur cet aspect ; cependant, chaque commune peut décider de modifier le nommage de ses documents, futurs ou anciens, dans CMNet par rapport au nommage des fichiers de la bureautique de la commune. Il n'y aura pas d'automatisation pour cet aspect, en tout cas pas de la part du produit.

Mme la Présidente cède la parole à Mme ALHANKO qui demande confirmation que, si le SIACG participe à la séance de ce soir, c'est que l'Exécutif a décidé de participer à ce projet.

M. BERNILLON répond qu'Anières est une commune qui utilise déjà CMNet et que la présentation de ce soir a trait à une évolution du produit. Suite à la décision d'actualiser le site, les communes membres du groupe sont prioritaires mais ne souhaitent pas forcément effectuer la migration trop rapidement. Par conséquent, la migration aura lieu en fonction de la demande de chaque commune et des disponibilités des éditeurs. Le but est de terminer d'ici fin mars-début avril 2025 dans toutes les communes, afin de pouvoir ensuite effectuer toutes les démarches nécessaires qui précèdent les élections afin d'être prêts au 1^{er} juin 2025 pour la nouvelle législature (comprenant la création de tous les comptes des nouveaux Conseillers municipaux).

Mme la Présidente cède la parole à Mme BLANC ODERMATT qui demande si CMNet est lié aux e-mails et s'il sera possible de s'excuser pour une séance via l'agenda qui a été présenté.

M. BERNILLON répond que le site CMNet est uniquement un site de publication et les Conseillers Municipaux ont un accès en consultation. L'abonnement au calendrier sert à suivre l'évolution des séances. Il y a un lien dans le calendrier permettant, en introduisant ses propres identifiants, d'accéder à une séance voulue ; cependant, il n'y a pas de remontée d'informations directement depuis le site.

Le flux habituel « secrétariat du Conseil municipal » vers le site est maintenu.

Par contre il sera possible de s'abonner à des notifications concernant des objets donnés. Ces notifications seront adressées aux e-mails dédiés de chaque Conseiller Municipal à leur adresse @anieres, accessible via le site webmail ou le téléphone mobile, à condition que ce dernier soit configuré correctement, ce qui n'est pas toujours évident car chaque téléphone est différent. Toutefois, à la demande la Mairie, en cas de problèmes de programmation de la messagerie sur le téléphone, le SIACG peut et essayer de résoudre le problème par téléphone.

Mme la Présidente cède la parole à M. GUBELMANN qui demande quels sont les problèmes qui ont été remontés le plus par les utilisateurs et quelles actions ont été entreprises par le SIACG pour aboutir à cette refonte.

M. BERNILLON répond que les demandes les plus fréquentes concernaient l'amélioration de la présentation, l'amélioration du moteur de recherche (car les données ne sont pas toujours faciles à trouver, même si cela dépend également du degré de précision dans les recherches). L'accès rapide aux informations n'était pas évident : sur cet aspect la structure du site n'a pas beaucoup changé mais l'adaptabilité aux différentes tailles d'écrans (tablettes, téléphones, etc.) a été automatisée. L'étude et les résultats ont été publiés et sont disponibles ; la commune est en mesure de les fournir. Tous les types de demandes ont été catégorisés et un tableau de décisions, indiquant le degré de difficulté de réalisation et la complexité de chaque point. En mélangeant ces deux paramètres des choix seront effectués avec le groupe de travail quant à la réalisation des points. Tous les vœux ne pourront pas être réalisés mais tout ce qui paraît utile pour les éditeurs et les Conseillers municipaux sera passé en revue et le SIACG essaiera de les intégrer.

M. GUBELMANN demande ce qui a été fait pour répondre aux attentes, aux questions, aux problèmes rencontrés par les utilisateurs, au fait de ne pas pouvoir trouver ce que l'on cherche.

M. BERNILLON répond que le moteur de recherche fonctionne déjà par mots contenus dans le titre et dans le corps du texte (par full texte) ; une amélioration est prévue, car le moteur de recherche est de nouvelle génération et donc plus performant.



Il fait également remarquer que dans le CMNet actuel il existe déjà un bouton de recherche et une recherche plein texte, qui est utile pour autant que les documents soient numérisés correctement. Pour les images cela ne marchera pas.

Mme BARBEZAT ajoute que lorsqu'on utilise le moteur de recherche en introduisant des mots clés les documents affichés ne sont pas en ordre chronologique. Elle demande si la refonte du CMNet prévoit que les documents soient affichés par ordre chronologique.

M. BERNILLON répond que la facilité d'accès a été évoquée dans le groupe de travail ; il s'agit de l'une des questions les plus fréquentes qui ont été posées. Le tri des résultats sera probablement appliqué par ordre chronologique ou par ordre alphabétique.

Le moteur de recherche est ancien et la recherche se fait par pertinence ; l'algorithme du résultat du moteur actuel est donc un peu aléatoire. Vu que le site est organisé par commissions, projets et thèmes, les petits interrupteurs sur le côté peuvent dégrossir la recherche lorsque l'on obtient trop de résultats et cela permet de trouver plus rapidement l'information.

Il faut tenir compte du fait que CMNet est une structure qui contient beaucoup de documents regroupés par sujets et le moteur de recherche remonte en toute circonstance un grand nombre d'informations. Par conséquent, la recherche est plus rapide lorsque l'on sélectionne et on affine les contours de ce que l'on cherche.

On ne peut pas vraiment agir sur l'intelligence du moteur, qui va probablement évoluer avec les différentes versions et c'est plutôt l'éditeur de l'outil qui va proposer cela. Le langage Drupal évolue constamment et plusieurs outils sont constamment mis à disposition des développeurs ; en fonction des questions il sera donc possible de trouver des outils qui seront plus intégrables qu'avec l'ancien site.

Mme PORDES demande un complément d'information au sujet du nommage des fichiers. Elle demande si le fait de nommer les fichiers en inscrivant la date au début pourrait aider à les recenser par ordre chronologique.

M. BERNILLON répond qu'il ne pense pas que cela soit utile, étant donné que le projet de gestion électronique des documents (GED) est actuellement en cours au sein des communes. Cela prévoit que les documents soient placés dans une base de données pour être ensuite glissés dans le site et publiés. Les éditeurs auront la liberté, selon les choix de la commune, de décider du nom des fichiers à mettre sur le site. Dans la gestion électronique des documents le vrai nom du fichier ne sera pas utilisable (étant donné qu'il s'agit d'un numéro). Il faudra donc coller une étiquette logique ; cette réflexion devra être effectuée au niveau de la commune, afin de simplifier le nommage des fichiers.

Mme PORDES ajoute que les Conseillers Municipaux ont besoin de savoir par rapport aux développeurs ce qui fonctionne ou non et si les développeurs pourront fournir une sorte de modèle.

M. BERNILLON répond que cela n'est pas possible car le nom du fichier n'est pas retravaillé par l'outil, il n'y a pas d'automatisme possible à ce sujet. Il existe des étiquettes pour nommer les fichiers et le nommage dépend de ce que la commune a décidé jusqu'ici pour la création de ses documents. Il est possible de changer les pratiques mais cela ne va pas corriger le passé. La correction sur le site des centaines de documents déjà répertoriés est possible mais cela serait long et compliqué.

Mme la Présidente cède la parole à Mme BULLIARD qui demande si l'administration pourra bénéficier d'un accompagnement afin d'améliorer le nommage des fichiers.

M. BERNILLON répond que cela n'est pas prévu car le nommage des documents est une décision qui appartient à chaque commune et qui ne se limite pas aux documents à l'usage du Conseil municipal.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente remercie M. BERNILLON et M. MALFOY pour leur présentation et met fin à l'audition.

Mme la Présidente propose ensuite de passer au point 2 de l'ordre du jour, soit l'approbation du procès-verbal de la séance du mardi 10 septembre 2024.

Point 2 – Approbation du procès-verbal de la séance du mardi 10 septembre 2024.

M. WEHRLI demande la parole ayant constaté que son nom est mal orthographié à plusieurs reprises et fait remarquer que lorsqu'on parle de zone sportive cela l'incommode, car il ne s'agit pas d'une zone sportive mais de terrains de football. Cette remarque a été faite à plusieurs reprises et M. WEHRLI souhaite que « zone sportive » soit remplacé par « terrains de football ».



M. le Maire précise que l'appellation « centre sportif » est historique, car le souhait de la commune était à l'origine de réaliser un centre sportif. Malheureusement les surfaces nécessaires n'ont pas été obtenues. Par conséquent il est possible que certains Conseillers municipaux et membres de l'Exécutif utilisent encore cette appellation.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente propose de passer à l'approbation du procès-verbal de la séance du mardi 10 septembre 2024.

Le procès-verbal de la séance du mardi 10 septembre 2024 est adopté à l'unanimité avec remerciements à son auteure.

Mme la Présidente propose de passer au point 3 de l'ordre du jour, soit la discussion et l'approbation de l'ordre du jour.

Point 3 – Discussion et approbation de l'ordre du jour.

Mme la Présidente évoque le fait que l'audition du SIACG, dont les Conseillers municipaux n'avaient pas été informés, a été ajoutée à l'ordre du jour.

Cette audition représente une opportunité d'informer le Conseil municipal quant aux prochains changements du CMNet et c'est pour cette raison que cette occasion a été saisie.

Le Conseil municipal adopte l'ordre du jour à l'unanimité.

Mme la Présidente propose de passer au point 4 de l'ordre du jour, soit les communications du bureau.

Point 4 – Communications du bureau.

Mme la Présidente donne lecture des communications du bureau :

- **Votations des 9 février et 18 mai 2025** : il est demandé aux Conseillers municipaux qui tiendront le local de vote de bien vouloir signer le formulaire à retourner au Service des votations après la séance.
*Pour rappel, pour le 9 février le Président est M. RICHARDET, le vice-Président M. DECHEVRENS, la suppléance de la présidence sera assurée par Mme BARON-LEVRAT et la suppléance de la vice-présidence par Mme ALHANKO-BAUER.
Pour le 18 mai la présidence est assurée par Mme IMHOF, la vice-présidence par Mme BARBEZAT, la suppléance de la présidence par Mme PORDES et la suppléance de la vice-présidence sera assurée par M. SOUCAS.*
- **Calendrier des séances** du 1^{er} semestre 2025. Le document se trouve sur CMNet.
- **Droit d'opposition** : le Conseil municipal peut s'opposer aux décisions de l'assemblée générale de l'ACG qui s'est tenue le 16 octobre 2024 par voie de résolution d'ici le 5 décembre 2024. Les décisions, relatives au fonds intercommunal sur une demande d'investissement de Chf. 1'000'000.- pour la commune du Grand-Saconnex pour l'achat du matériel d'exploitation, de médiation et d'exposition du projet du Musée de la bande dessinée, se trouvent sur CMNet.
- **Repas de fin d'année du Conseil municipal** : il se tiendra le **17 décembre** à l'issue de la séance et aura lieu au restaurant Le Petit Lac à Corsier.
Les personnes qui ne pourront pas participer au repas sont invitées à s'excuser auprès de Mme RUBIERA.

Mme la Présidente rappelle que les Conseillers seront convoqués à la séance du Conseil municipal du 17 décembre à 19h00.

- **Voyage du Conseil municipal** : 1 journée à Lyon. Les dates proposées par l'Exécutif sont le 8 ou le 15 mars 2025. Il est demandé de décider parmi ces deux dates.
*Le Conseil municipal décide d'effectuer son voyage le **8 mars 2025**.*



La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente propose de passer au point 5 de l'ordre du jour, soit les rapports de commission.

Point 5 – Rapports des commissions.

Mme la Présidente passe la parole à M. MUSY qui donne lecture du rapport de l'Assemblée générale de Noctambus. Séance du 24 juin 2024.

- a) Rapport de l'Assemblée générale ordinaire et de l'assemblée générale extraordinaire de Noctambus. Séance du 24 juin 2024.

A la fin de la lecture du rapport M. le Maire précise que l'association Noctambus, comme expliqué par M. MUSY, sera liquidée à la fin de l'année et que le canton reprendra les services avec les TPG. La seule inconnue est le financement. Le canton souhaiterait que les communes continuent de financer ce service ; des discussions sont actuellement en cours entre l'Association des communes genevoises et le canton.

M. le Maire précise également que l'association Noctambus était partie d'une initiative du Parlement des jeunes. Il s'agit donc d'une initiative qui part du bas. L'association avait débuté avec un minibus il y a environ 30 ans et aujourd'hui le service est repris par le canton.

Cette situation a déjà eu lieu avec la ligne B ; les lignes rayonnaient depuis le centre de la ville vers les campagnes et, sur initiative de plusieurs communes, une transversale a été créée (la ligne B) ; celle-ci a été reprise par le canton avec les lignes 37 et 38.

Dans un très proche avenir un nouveau projet, la voie bleue, verra le jour. Il s'agit d'une initiative d'un partenariat privé-public et il y a l'espoir qu'un jour elle puisse également être reprise par le canton.

Tous ces projets débutent à petite échelle pour ensuite se développer ; le canton, si les projets fonctionnent, les reprend par la suite à son compte.

Mme la Présidente ajoute que le canton ne reprend pas tout à fait les projets à son compte, étant donné qu'il demande que les communes les financent.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente remercie M. MUSY pour la lecture du rapport et informe l'assemblée que ce rapport sera mis en annexe au PV de la présente séance et qu'il sera disponible sur CMNet.

Rapport en annexe du présent procès-verbal.

Mme la Présidente passe la parole à Mme ALHANKO-BAUER, qui donne lecture du rapport de la commission sociale. Séance du 9 septembre 2024.

- b) Rapport de la commission sociale. Séance du 9 septembre 2024.

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente remercie Mme ALKANKO-BAUER pour la lecture du rapport et pour avoir assuré la présidence de cette commission, puis elle informe l'assemblée que ce rapport sera mis en annexe au PV de la présente séance et qu'il sera disponible sur CMNet.

Rapport en annexe du présent procès-verbal.

Mme la Présidente passe la parole à M. WEHRLI, qui donne lecture du rapport de la commission Urbanisme rédigé par M. RICHARDET en l'absence de ce dernier. Séance du 4 juin 2024.

- c) Rapport de la commission urbanisme. Séance du 4 juin 2024.

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente remercie M. WEHRLI pour la lecture du rapport et informe l'assemblée que ce rapport sera mis en annexe au PV de la présente séance et qu'il sera disponible sur CMNet.

Rapport en annexe du présent procès-verbal.



Mme la Présidente passe la parole à Mme ALHANKO-BAUER, qui donne lecture du rapport du Conseil du Groupement des Crèches intercommunales. Séance du 2 octobre 2024.

d) Rapport du Conseil du Groupement des Crèches intercommunales. Séance du 2 octobre 2024.

Après lecture du rapport, Mme la Présidente passe la parole à Mme BULLIARD qui demande de plus amples explications au sujet du poste du budget relatif à l'implémentation de 110 licences informatiques.

Mme HENTSCH répond que cette somme qui est ressortie du budget fera l'objet de négociations ultérieures ; il s'agit d'un programme du SIACG adapté pour les crèches.

Mme ALHANKO ajoute que tout le personnel des crèches, c'est-à-dire 110 personnes, doit avoir cette licence. Mme HENTSCH précise que c'est précisément sur ce point que des négociations sont en cours, car il s'agit d'un poste important du budget.

Mme ALHANKO ajoute qu'il y a un apport moindre en argent de la part des parents qui, depuis le covid, ont apparemment trouvé d'autres modes de garde. Ils ne laissent plus leurs enfants en crèche 5 jours par semaine et les confient plutôt aux grands-parents. Le télétravail génère également une réduction de l'apport en argent pour la crèche. Par ailleurs, une légère baisse de la natalité contribue à un apport moins important de la part des parents.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente remercie Mme ALHANKO-BAUER pour la lecture du rapport et pour ses précisions et informe l'assemblée que ce rapport sera mis en annexe au PV de la présente séance et qu'il sera disponibles sur CMNet.

 **Rapport en annexe du présent procès-verbal.**

Mme la Présidente propose ensuite de passer au point 6 de l'ordre du jour, soit les projets de délibérations.

Point 6 – Projets de délibérations.

Pas de projet de délibération.

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente propose de passer au point 7 de l'ordre du jour, soit les projets de motions.

Point 7 – Projet(s) de motion(s).

Pas de projet de motion.

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente propose de passer au point 8 de l'ordre du jour, soit les projets de résolutions.

Point 8 – Projet(s) de résolution(s).

Pas de projet de résolution.

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente propose de passer au point 9 de l'ordre du jour, soit la présentation du projet de budget 2025 par M. le Maire.

Point 9 – Présentation du projet de budget 2025.

Mme la Présidente remercie avant tout Mme Marie CHAVAZ pour sa présence à cette séance et passe la parole à M. le Maire Pascal WASSMER.

[Une présentation Powerpoint est projetée à l'écran.]



M. le Maire présente le document relatif au projet de budget 2025, dont l'ordre est inchangé par rapport aux années précédentes.

Les points suivants sont traités :

- ❖ Les centimes additionnels 2024.
- ❖ Informations du Département des finances pour l'élaboration du budget 2025.
- ❖ Les prévisions et recommandations.
- ❖ Le fonctionnement – Comparatif.
- ❖ Les amortissements.
- ❖ Les charges du budget de fonctionnement.
- ❖ Les revenus du budget de fonctionnement.
- ❖ Le résultat du budget 2025.
- ❖ Les investissements.
- ❖ Conclusion.

Centimes additionnels 2024

En 2024 le taux du centime additionnel avait déjà été maintenu à 31 centimes.

Pour 2025 l'Exécutif a décidé de maintenir le taux du centime additionnel à 31 centimes.

Informations du Département des finances pour l'élaboration du budget 2025

Comme pour les années précédentes, la fiscalité se base sur les prévisions au 30 juin de cette année.

M. le Maire présente ensuite le budget 2025, qui se fait toujours par fonctions des charges et des revenus :

0 – Administration générale

Cette fonction comprend les frais du Conseil municipal, de l'Exécutif jusqu'au 31 mai 2025 et du Conseil administratif à partir du 1^{er} juin 2025, les services généraux, l'administration générale et les immeubles du patrimoine administratif.

L'augmentation des charges s'explique par le changement de salaire au 1^{er} juin des membres de l'Exécutif, à l'occasion du passage du système Maire-Adjoints au Conseil administratif et par les indemnités de départ, fixées par la LAC (loi de l'administration des communes).

La diminution des revenus est due à la baisse des indemnités d'assurance maladie, accidents et maternité.

1 – Ordre et sécurité publique

Cette fonction comprend les frais de la Police, de l'état civil, du service du feu et de la protection civile.

Une augmentation des charges est constatée, due à l'augmentation de la participation au SIS. Comme M. le Maire l'avait déjà évoqué, il s'agit d'une augmentation progressive sur 10 ans. L'écart des revenus reste inchangé.

2 – Formation

Cette fonction comprend les bâtiments scolaires, l'accueil de jour du GIAP et l'école.

On constate une augmentation des charges en raison de la participation aux frais pour l'augmentation des effectifs du GIAP.

Une baisse des revenus est due à la suppression du fonds de régularisation. Il s'agissait d'un transfert des tâches entre le canton et les communes ; l'ACG et le canton ont décidé de l'abroger.

3 – Culture, sport et loisirs

Cette fonction comprend le Bibliobus, les activités, les spectacles, la culture, le sport, les loisirs.

L'écart des charges s'explique par une diminution surtout due à une réduction des manifestations car en 2025 il n'y aura pas de Vogue (cette manifestation a lieu tous les deux ans).

L'écart des revenus est dû à une augmentation de revenu de la régie pour les immeubles de la CAP au Clos-les-Noyers. Le service technique effectue l'entretien des extérieurs (espaces communs) et la CAP verse à la commune une compensation qui n'avait jamais été intégrée au budget jusqu'à présent.



4 – Santé

Cette fonction comprend le sauvetage et la santé publique.

L'augmentation des charges correspond à l'ajustement de la location des défibrillateurs.

5 – Sécurité sociale

Cette fonction comprend les prestations aux familles : crèches, garderies et aide sociale.

Une augmentation des charges est constatée pour l'augmentation du budget de l'Île aux Mômes. Une augmentation des revenus est également constatée en raison des subventions de l'accueil préscolaire pour les enfants à besoins spécifiques.

6 – Transports

Cette fonction comprend les routes, les transports publics et les télécommunications.

Une augmentation des charges est constatée en raison de la voie bleue et de la fibre. Des économies sont faites sur les routes.

Une diminution des revenus est constatée, en raison de la surestimation des revenus de la fibre en 2023.

7 – Protection de l'environnement

Cette fonction comprend l'approvisionnement en eau, le traitement des eaux usées, les déchets, le cimetière et la protection de l'environnement.

Une diminution des charges a été constatée grâce à l'amortissement du plan lumières, la fin des honoraires du PDCOM et le bouclage de divers petits investissements.

L'écart de revenu s'explique par la vente aux particuliers de conteneurs pour les déchets de jardin.

8 – Economie publique

Cette fonction comprend les banques et l'électricité.

Une augmentation des revenus est constatée grâce à l'augmentation des dividendes des actions de la BCGE.

9 – Finances et impôts

Cette fonction comprend la fiscalité, la péréquation financière, les placements et les immeubles du patrimoine financier.

Une augmentation des charges est constatée, en raison du renforcement de la péréquation financière. Les revenus augmentent grâce à la fiscalité.

Amortissements

Par rapport à 2023 en 2025 il y aura une baisse des amortissements, due à plusieurs biens entièrement amortis au moment du bouclage des comptes 2023.

Cependant, une nouvelle augmentation est prévue dès 2026 en raison du début de l'utilisation de la nouvelle aile de l'école et de l'amortissement y relatif.

Les charges du budget de fonctionnement 2025

M. le Maire fait remarquer en couleur verte une augmentation conséquente de la fonction 9 : Finances et impôts, due à la péréquation.

Les revenus du budget de fonctionnement 2025

Les revenus fiscaux constituent la majorité des recettes de la Commune, comme pour les années précédentes.

Années 2023-2024-2025

M. le Maire fait remarquer qu'en 2023 les bénéfices concernaient surtout les placements. Pour le budget 2024, on constate des pertes avec les crédits budgétaires supplémentaires qui ont été votés durant l'année. Pour 2025 une légère augmentation des revenus est prévue (plus de revenus que de charges).



Investissements

M. le Maire informe que, comme pour les années précédentes, toutes les dépenses inférieures à CHF 100'000.- sont comptabilisées dans le compte de fonctionnement et toutes les dépenses supérieures à CHF 100'000.- nécessitent un vote de crédit d'engagement.

M. le Maire liste ensuite les investissements identifiés à titre prévisionnel ainsi que les investissements déjà votés.

M. le Maire informe l'audience que tous les documents, le budget détaillé et le rapport seront publiés ce soir sur CMNet en vue de la séance de la commission des finances du 19 novembre 2024.

Conclusion

M. le Maire conclut qu'il a été convenu pour ce projet de budget 2025 d'adopter une prudence mesurée en fixant la production du centime à CHF 726'432.- au lieu des CHF 742'916.- annoncés par le Département des finances.

Ce budget 2025 est équilibré et dégage un excédent de revenus de CHF 52'446.00.

Le projet de budget 2025 est équilibré et présente :

Aux revenus :	26'944'266 F
Aux charges :	26'891'820 F
Soit un excédent de revenus de :	52'446 F

M. le Maire prie Mme la Présidente de faire voter le Conseil municipal pour le renvoi de ce projet de budget 2025 à la commission des Finances du 19 novembre prochain pour analyse et préavis, avant le vote des délibérations y relatives au Conseil municipal du mardi 17 décembre 2024.

Mme la Présidente remercie M. le Maire pour sa présentation.

Avant l'entrée en matière, Mme la Présidente informe les Conseillers qu'il sera répondu uniquement aux éventuelles questions d'ordre général, sans entrer dans le débat, car le projet de budget sera éventuellement débattu et amendé en commission.

M. DECHEVRENS demande la parole au sujet du point 3 « culture, sport et autres » et souhaite obtenir plus de détails au sujet du « jardin de la CAP » au Clos-les-Noyers et de son lien avec le thème du sport et de la culture.

Mme CHAVAZ répond que dans la fonction 3 sont compris également les dépenses de « Parcs & Voirie » et, par conséquent, le montant de la convention signée avec la CAP est comptabilisé sous cette rubrique pour ce qui a trait aux parties extérieures.

Mme la Présidente remercie Mme CHAVAZ pour sa clarification.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Président fait voter l'entrée en matière pour la proposition de M. le Maire de renvoyer le projet de budget 2025 pour étude et vote en commission des finances du 19 novembre 2024.

À l'unanimité des voix (13 oui), le Conseil municipal vote favorablement l'entrée en matière pour la proposition de M. le Maire de renvoyer le projet de budget 2025 pour étude et vote en commission des finances du 19 novembre 2024.

Mme la Présidente propose de faire voter le renvoi de ce projet de budget 2025 à la commission des Finances du 19 novembre 2024 pour étude et préavis.

À l'unanimité des voix (13 oui), le Conseil municipal accepte le renvoi du projet de budget 2025 à la commission des Finances du 19 novembre 2024 pour étude et préavis.

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente propose de passer au point 10 de l'ordre du jour, soit les propositions du Maire et des Adjoints.



Point 10 – Proposition(s) du Maire et des Adjoint(s).

Mme la Présidente passe la parole à M. le Maire Pascal WASSMER.

M. le Maire n'a pas de propositions.

Mme la Présidente passe la parole à Mme l'Adjointe Claudine HENTSCH.

Mme l'Adjointe propose le renvoi du projet de budget 2025 pour la Fondation du logement ainsi que les comptes 2023 de la Fondation pour le logement. Mme l'Adjointe a un doute sur la commission qui doit traiter cet objet.

Mme la Présidente passe la parole à Mme Deruaz, Secrétaire générale, qui informe que les années précédentes le sujet était traité en commission des Finances.

Mme l'Adjointe ajoute que ce qui est important est de renvoyer dans une commission et propose le renvoi en commission des Finances le 19 novembre 2024.

M. GUBELMANN demande la parole et souligne le fait qu'il y a moins de 6 jours pour étudier le budget de la commune ; si le budget de la fondation 2025 et les comptes 2023 doivent également être étudiés, cela sera compliqué.

M. GUBELMANN ajoute que la commission des finances ne connaît pas encore le fonctionnement de la Fondation ni les comptes de celle-ci. Mme la Présidente rappelle que les années précédentes la commission de finances avait déjà travaillé sur les comptes de la Fondation, qui sont traités chaque année.

Mme la Secrétaire générale ajoute que les comptes et le budget de la Fondation sont plus simples à étudier que le budget de la commune, même si cela représente du travail supplémentaire.

Après une courte suspension de la séance, permettant de vérifier quelle commission doit traiter cet objet, Mme la Présidente propose de faire voter l'entrée en matière de la proposition de Mme l'Adjointe pour le renvoi en commission des Finances pour le préavis des comptes 2023 et du budget 2025 de la Fondation pour le logement.

À l'unanimité des voix (13 oui), le Conseil municipal vote favorablement l'entrée en matière sur la proposition de renvoi du préavis des comptes 2023 et du projet de budget 2025 de la Fondation pour le logement à la commission des finances du 19 novembre 2024.

Mme la Présidente fait ensuite voter l'accord pour la proposition de renvoi du préavis des comptes 2023 et du projet de budget 2025 de la Fondation pour le logement en commission des finances du 19 novembre 2024.

À l'unanimité des voix (13 oui), le Conseil municipal vote favorablement le renvoi du préavis des comptes 2023 et du projet de budget 2025 de la Fondation pour le logement en commission des finances du 19 novembre 2024.

Mme la Présidente passe la parole à M. l'Adjoint Pascal PECAUT.

M. l'Adjoint n'a pas de proposition.

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente propose de passer au point 11 de l'ordre du jour, soit les communications du Maire et des Adjoint(s).



Point 11 – Communications du Maire et des Adjointes.

Mme la Présidente passe la parole à M. le Maire Pascal WASSMER.

M. le Maire n'a pas de communications.

Mme la Présidente passe la parole à Mme l'Adjointe Claudine HENTSCH.

Mme l'Adjointe informe l'assemblée que la loi abrogeant la Fondation pour le logement de la commune d'Anières a été adoptée par le Grand Conseil. Un délai référendaire court jusqu'au 18 décembre 2024.

Mme la Présidente remercie Mme l'Adjointe pour cette communication.

Mme la Présidente passe la parole à M. l'Adjoint Pascal PECAUT.

M. l'Adjoint n'a pas de communications.

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente propose de passer au point 12 de l'ordre du jour, soit les questions écrites ou orales.

Point 12 – Questions écrites ou orales.

Mme la Présidente cède la parole à Mme BULLIARD qui souhaite attirer l'attention de l'Exécutif sur une situation qui a déjà été rapportée par le voisinage et qu'elle estime préoccupante sur la butte du Hameau de Chevrens, à savoir des incivilités et des suspicions d'activités de trafic à des heures tardives. Mme BULLIARD a elle-même pu le constater. Elle souhaite savoir si des mesures ont été prises suite aux signalements et si les patrouilles de sécurité de la police de la Pallanterie ont été informées.

M. le Maire répond qu'il a été informé des regroupements de jeunes. Il s'agit de la seule information qui lui a été remontée. Il s'est renseigné auprès des patrouilles de la société privée de surveillance et auprès des employés du service Parcs & Voirie afin de savoir si des problèmes au niveau des déchets et des incivilités avaient été relevés mais rien n'a été constaté.

Si des faits sont clairs et identifiés, M. le Maire demande de lui en faire part.

Mme BULLIARD ajoute que des incivilités ont déjà été rapportées à M. le Maire. Ce dernier répond qu'on lui a rapporté des épisodes de regroupement de jeunes mais pas d'incivilités.

Mme BULLIARD ajoute qu'il s'agit d'activités nocturnes qui ont été rapportées. M. le Maire ajoute que des activités nocturnes des jeunes qui se rencontrent ont toujours eu lieu, même à l'école. On sait où elles ont lieu et on laisse les jeunes se rencontrer.

Si des actes délictueux ou si des incivilités sont constatés, cela fait d'office l'objet d'interventions. Pour cette raison M. le Maire souhaite aborder le sujet en détail en bilatérale après le Conseil municipal.

Mme la Présidente remercie Mme BULLIARD pour son intervention et M. le Maire pour ses réponses.

Mme la Présidente cède la parole à Mme IMHOF qui aborde le sujet du dépose minute au sous-sol dans le parking pour les enfants.

Du fait qu'on ne peut rester que très peu de temps près de sa voiture pour le dépose-minute, les enfants sont censés monter les escaliers ou par l'ascenseur et rejoindre tout seuls.



Mme IMHOF gare sa voiture et accompagne ses petits-enfants jusqu'au préau. On lui a dit qu'elle n'a pas le droit de le faire en dépose-minute et qu'il faudrait qu'elle gare son véhicule ailleurs.

Par conséquent, elle considère que le dépose-minute est inutile et qu'il faudrait prévoir un dépose-minute en surface, à l'extérieur, afin que les parents puissent voir leurs enfants aller jusqu'à l'entrée de l'école pour partir ensuite avec leur voiture.

M. le maire répond que cette problématique lui a été remontée. On lui a aussi rapporté que c'est une action des APM, selon lesquels on n'a pas le droit de s'arrêter.

Une solution plus appropriée, pour permettre aux parents des enfants en bas âge de stationner leur véhicule pour pouvoir accompagner leurs enfants devant l'école, est actuellement à l'étude avec les services de l'administration.

Mme la Présidente remercie Mme IMHOF et M. le Maire.

Mme la Présidente cède la parole à M. DECHEVRENS qui fait remonter deux questions qui ont été posées par plusieurs personnes.

La caisse de paiement du parking du Clos-les-Noyers se trouve à un endroit inapproprié car il faut se rendre à l'opposé de la sortie. A l'époque il y avait une caisse mieux située, il y a donc encore l'alimentation électrique.

M. DECHEVRENS demande pour quelle raison la caisse se trouve à l'emplacement actuel alors qu'on passe obligatoirement devant l'emplacement où se trouvait la caisse autrefois.

Pour les personnes qui se rendent chez le médecin ou ont des cannes, cela est très difficile.

La deuxième question qui lui a été remontée par plusieurs personnes et par certains Conseillers municipaux de Collonge-Bellerive concerne le prix du parking qui est jugé trop cher pour les heures nocturnes (Chf. 1/heure). Il demande s'il est possible de revoir les prix car ailleurs le prix du parking de nuit est de Chf. 0,50/heure.

M. le Maire répond que le déplacement de la caisse dans le parking de Clos-les-Noyers est à l'étude depuis 2 semaines.

Concernant le prix du parking, suite à un comparatif il a été constaté qu'en moyenne sur Arve et Lac une seule commune est moins chère. Les prix ne seront donc pas modifiés de suite ; après une période d'essai une décision sera prise à ce sujet.

Mme la Présidente remercie M. DECHEVRENS et M. le Maire.

Mme la Présidente passe la parole à Mme BARBEZAT qui rebondit sur la question du dépose minute et signale qu'au parking de l'Ancien Lavoir il y a aussi ce système de places de parking dépose-minute pour les parents qui amènent leurs enfants à la T'Anières. Si le dépose-minute pose des problèmes pour le parking de Côte-d'Or, il faudrait également analyser de quelle façon est géré le dépose-minute au parking de l'Ancien Lavoir.

M. le Maire répond que le fonctionnement de dépose-minute du parking de l'Ancien Lavoir fera également l'objet d'une réflexion au vu du jeune âge des enfants qui vont à la T'Anières et qui ont besoin d'un accompagnement.

Mme la Présidente passe la parole à M. GUBELMANN au sujet de la circulation à la route de la Côte-d'Or. Actuellement il y a des travaux sur la route d'Hermance et sur la route de Thonon à Corsier. Plusieurs personnes se sont adressées à M. GUBELMANN en se plaignant du trafic sur la route de la Côte-d'Or et de la vitesse à laquelle roulent les utilisateurs malgré la présence des promeneurs et des cyclistes. Bien que des projets soient à l'étude, M. GUBELMANN souhaite que des mesures soient prises.



M. GUBELMANN aborde également le sujet de la déchetterie à la route de la Côte-d'Or, dont il a déjà parlé à M. le Maire. Les places de stationnement prévues pour la déchetterie et le tennis sont occupées par des pendulaires. Cela rend l'accès à la déchetterie compliqué car il faut s'arrêter sur la route alors qu'il faudrait garder ces places libres.

Au sujet du trafic sur la route de la Côte-d'Or, M. le Maire répond qu'il a reçu des avis contradictoires. Pour sa part, il faudrait adopter des mesures, même s'il a reçu des signalements selon lesquels il y aurait moins de trafic qu'avant.

M. le Maire a demandé au Service Parcs & Voirie de la commune d'observer si la circulation est toujours intense, afin de pouvoir évaluer si des mesures devront être adoptées ou pas.

En ce qui concerne les places de stationnement à côté de la déchetterie, M. le Maire répond qu'un arrêté a été demandé au canton. La question est donc en cours.

Mme la Présidente remercie M. le Maire pour ses réponses.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente remercie le public de sa présence et demande à ce dernier de sortir, afin de passer au point 13 de l'ordre du jour, à savoir les objets à traiter en huis clos.

Point 13 – Huis clos. Information de M. le Maire sur des dossiers de naturalisation.

Mme la Présidente ouvre le huis clos à 21h54 et demande d'arrêter l'enregistrement.

Mme la Présidente ferme le huis clos à 21h57. L'enregistrement reprend.

Mme IMHOF demande la parole et informe l'assemblée que la liste des personnes auxquelles seront apportés les colis de Noël circule actuellement. Mme IMHOF demande que chacun inscrive le nom de quatre personnes auxquelles sera remis un colis, afin que la distribution se fasse.

Mme la Présidente invite les Conseillers municipaux à inscrire leurs noms sur cette liste. Elle remercie les Conseillères et les Conseillers de leur présence.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme la Présidente lève la séance à 21h58.

La Présidente du Conseil municipal :

Un Conseiller municipal :

La secrétaire du Conseil municipal :



Procès-verbaliste : Marina Rubiera



Commune d'Anières

COMMISSION : Délégation Association NOCTAMBUS
Assemblée générale ordinaire et Assemblée générale extraordinaire du lundi 24 juin 2024

L'Assemblée générale ordinaire de l'Association Noctambus s'est déroulée le lundi 24 juin 2024 à 19 h à la Maison des Associations. Les points suivants étaient à l'ordre du jour :

1. Le PV de l'Assemblée générale du 18 septembre 2023 a été approuvé par les communes représentées.
2. Le Président, M. Fernand Savigny, a donné lecture de son rapport. Il souligné les éléments suivants: le comité a examiné les décisions des communes de démissionner de l'association au 31 décembre 2024 suite à la recommandation de l'ACG du 14 décembre 2023. Le Président a souligné que cette recommandation a été faite sans consulter le comité de l'association. Compte tenu du délai très court, le comité n'a pas eu la possibilité de présenter un autre projet. De ce fait, le comité a décidé d'aller de l'avant et d'examiner un processus de liquidation de l'association. Le comité a aussi décidé d'accepter la décision des communes qui n'ont pas pu démissionner dans les délais statutaires. Le comité a effectué des démarches pour que la prestation des modérateurs et modératrices puisse continuer en 2025. M. le Président a conclu son rapport en relevant que la dissolution n'est pas un échec puisque les buts sont repris par les TPG. La prestation est donc pérennisée.
3. Le directeur de l'association, M. Sékou Cissé a présenté le rapport d'activités 2023
Il a relevé les points suivants:
les résultats 2023 (basé sur les descentes) :
le Réseau Régional (RR) : 67'000 voyageurs (+12'000 par rapport à 2022).
le Réseau Urbain (RU) : 732'000 voyageurs (+69'000 par rapport à 2022).
- Au total, il y a eu 799'000 voyageurs (+81'000 par rapport à 2022).
L'année 2023 présente ainsi des résultats records sur le réseau urbain ainsi que réseau urbain plus le réseau régional.
Un service de modération est présent dans les bus. Il compte 7 modérateurs et modératrices. Le but est de prévenir les conflits, les gérer et aussi d'orienter le clientèle. Ces personnes ont suivi des formations sur la gestion de conflits et la communication non violente.
Le site Internet a été refait en 2023. Il est plus ergonomique et coloré. Un outil pour faire des requêtes d'itinéraire a été créé.
Une campagne d'affichage a été également réalisée durant l'année 2023 pour promouvoir le réseau.
Le rapport d'activité a été accepté à l'unanimité des communes représentées.
4. Les comptes 2023 ont été présentés. Les comptes présentent un résultat positif de CHF 25'000.- :
Au 31 décembre 2023, le capital se monte à CHF 180'000.-. Le rapport de l'organe de révision a été également présenté.
Les comptes ont été acceptés à l'unanimité des communes représentées.
5. Le Président a ensuite fait voter la décharge au Comité. Celle-ci a été acceptée à la majorité.

L'Assemblée générale extraordinaire s'est tenue immédiatement après l'Assemblée générale ordinaire.
Les points suivants étaient à l'ordre du jour:

1. Le Président de l'association a fait voter la dissolution de l'association avec effet au 1^{er} janvier 2025
La dissolution a été acceptée à l'unanimité des communes représentées
2. Il a été proposé que la société Mobilidée, qui est déjà en charge de la direction de l'association, s'occupe de la liquidation de l'association. Le rôle du liquidateur est de respecter les décisions de l'assemblée générale suite à la dissolution.
Cette proposition a été acceptée à l'unanimité des communes représentées.
3. Il a été ensuite présenté le budget estimatif de la liquidation. Le budget prévu est de CHF 31'350.-
Ce montant couvrira les frais de 12 jours de travail pour l'intervention de Mobilidée, le débarras de textile au nom de l'association, le mandat de la fiduciaire, l'archivage des comptes qui doivent être gardés pendant 10 ans.
Le budget a été accepté à l'unanimité des communes représentées.
4. Le comité a ensuite proposé à l'assemblée générale une méthode de répartition de l'excédent d'actif en fin de liquidation
La clé de répartition correspond, pour chaque commune membre en 2024, à sa part proportionnelle dans la répartition budgétaire comme membre du réseau régional en 2024 telle qu'acceptée par l'Assemblée générale de septembre 2023.
Le montant de l'excédent d'actif estimé devrait être approximativement de CHF 150'000.-.
La commune d'Anières devrait toucher le montant de CHF 1293.-
La proposition a été acceptée à l'unanimité des communes représentées.
5. Il a été proposé de renouveler le mandat de l'organe de révision actuel, Interexpert.
Cette proposition a été acceptée à l'unanimité des communes représentées.
6. Le Président a ensuite proposé de maintenir les membres actuels du comité pour gérer les affaires courantes jusqu'au 31 décembre 2024
Cette proposition a été acceptée à l'unanimité des communes représentées.
7. Vu l'acceptation de la proposition précédente, les membres du comité ont été réélus à l'unanimité des communes représentées pour les 6 mois à venir avant liquidation

Le Président a clôturé la séance à 20 h.

Guy MUSY
Délégué du Conseil municipal à l'Association
NOCTAMBUS



COMMISSION : Sociale, culture et loisirs.
Séance du : Lundi 9 septembre 2024

Madame Corinne Alhanko remplace Monsieur Giuseppe Ricciuti à la présidence de la commission, le vice-Président, Monsieur Guy Musy étant également absent.

Madame la Présidente rappelle que Madame Sonia Crelier, ayant quitté ses fonctions à la Mairie, a été remplacée par Madame Ingrid Martin, qui s'occupera des subventions et de la commission Sociale, et par Monsieur Olivier Lorenzi qui lui s'occupera des manifestations. Tous deux se présentent aux membres de la commission.

Le PV du 3 juin 2024 ainsi que celui de la séance extraordinaire du 11 juin 2024 sont approuvés à l'unanimité.

Une modification concernant l'Atelier du village est acceptée, à savoir que la commission Sociale lui attribue une subvention annuelle de législature jusqu'en 2025. Pour 2024, soit du 01.05 au 31.12.2024, la somme allouée sera au prorata de la subvention.

Monsieur Lorenzi mettra à disposition de la commission un calendrier avec les manifestations confirmées. Il présente ensuite le Clean-up Day, le vide-grenier et le pressoir à fruits du collectif Label-vie du 14 septembre, puis la sortie des Aînés du 24 septembre, les Promotions citoyennes du 8 novembre au BFM, la sortie aux Automnales, les colis de Noël aux Aînés et les Fenêtres de l'Avent. Il ajoute à la liste donnée la fête de la Saint-Sylvestre, la fête de Noël à l'école et les vœux du Maire le 16 janvier 2025.

Les membres de la commission sont informés que les associations suivantes ont été subventionnées:

- Académie Internationale des Droits de l'enfant
- As'trame
- Cœur des Grottes
- Caritas Genève
- Fondation Prim'Enfance
- Institut de brainstorming – projet Prunelle
- la Main Tendue
- Label - Vie
- Concert du Cœur Genevois
- Pollinea Action
- Salon du vélo Genève
- SeymaVie
- Surya-Genève
- Théâtrochamp
- pour les Caisses à savon qui auront lieu durant le mois de septembre à Corsier.

Deux aides financières d'urgence spécifiques, pour la reconstruction de structures essentielles, ont également été octroyées aux communes suivantes :

- Commune d'Anniviers
- Commune de Cevio

L'Exécutif laisse la Commission Sociale décider de la somme à donner à la Croix Rouge Genevoise. Celle-ci décide de lui allouer une subvention pour financer des activités sportives, de loisirs et culturelles pour des enfants.

La Fondation Martin Bodmer demande à la seule commune d'Anières un soutien financier pour améliorer l'offre de vulgarisation de sa bibliothèque. La commission se met d'accord pour lui attribuer une partie du montant demandé.

Nous statuerons en 2025 sur l'Association Sycomore, 'de la Graine à l'Assiette', son dossier n'étant pas complet.

La commission décide d'auditionner le président de l'Association 'le Pont du Mali' en lien avec la subvention demandée.

La commission accepte à l'unanimité la proposition de l'Exécutif de soutenir Cansearch.

Un courrier de la Fédération genevoise de coopération a été reçu le 9.8.2024, il sera traité à la commission du 8 octobre 2024.

Dans les Divers, M. Pécaut rappelle que la Commune avait subventionné l'achat d'un véhicule pour l'Association 'Passons à l'action'. Cette dernière invite la commission Sociale à fêter ses 10 ans d'existence le 21 septembre.

Demande est aussi faite de revenir sur les évènements ayant eu lieu durant l'été. M. Pécaut explique qu'il n'a pas encore eu le temps de faire un débriefing avec le service des manifestations mais que cela sera fait plus en détails lors de la commission du 8 octobre 2024.

Concernant les 4 arcades, M. von Burg demande si elles sont toutes louées. M. Pécaut explique que l'Exécutif souhaite des arcades vivantes, avec des vitrines ouvertes, et répond qu'une a été attribuée à l'Atelier du village, une deuxième à Mme Sonia Crelier, pour y réaliser un projet avec sa fille et une troisième pour un magasin d'appareils auditifs. Une dernière est 'mise de côté'. Mme Barbezat Forni explique alors qu'elle a un projet avec une personne qui a travaillé avec elle à Communes-écoles ainsi qu'avec M. Ricciuti et que celui-ci touche à l'environnement et au développement durable. L'Exécutif y est favorable et il sera présenté à la commission Sociale du 8 octobre.

Pour sa 7^{ème} édition, Ajafest avait prévu une vingtaine de 'pass' pour la commune, il semble que ceux-ci aient été délivrés 2 à 3 jours avant le Festival, ce qui n'a pas permis à certains conseillers municipaux d'en bénéficier. Il faudra aussi reparler du choix du lieu pour l'an prochain, celui de cette année n'ayant pas été idéal à tous points de vue.

Rapport rédigé par Corinne Alhanko

Mercredi 9 octobre 2024

Signature : Corinne Alhanko, Présidente.



COMMISSION : URBANISME ET CONSTRUCTION.
Séance du : mardi 4 juin 2024

En présence de Madame C. Hentsch, adjointe et Madame A. Bosshard et Monsieur M. Eudier, tous deux représentants le Service urbanisme et environnement communal, la commission a traité les objets suivants.

1. PROJET DE REAMENAGEMENT DU PREAU DE L'ECOLE.

Lors de la commission du 16 avril 2024, pour la requalification des préaux, l'exécutif a présenté la démarche participative entreprise avec le corps enseignant et les enfants. A la suite nombreuses observations et à la demande d'un aménagement plus inclusif et végétalisé ainsi qu'à l'élargissement du périmètre de l'étude sur le terrain occupé par l'école provisoire, il a été décidé de reprendre le sujet lors de la commission du 4 juin.

Audition du bureau Latitude Durable, Madame M. Sauvin.

Elle précise les différents enjeux issus de la concertation, qui portent sur :

- le confort thermique,
- la végétalisation et la biodiversité,
- les revêtements de sols,
- le rééquilibrage des préaux, garçons-filles,
- les sous-espaces,
- l'accompagnement au changement.

Ces thèmes sont intégrés dans les conceptualisations des préaux, sous la forme d'une image directrice.

Audition de Echo Atelier Paysage & Territoire, Madame A. Centeno et Monsieur A. Gil.

Le concept présente deux préaux séparés, l'un dit "des grands", l'autre dit "des petits". Les jeux ne répondent plus aux normes de sécurité, ils devront aussi être revisités. L'affectation et le réaménagement de l'ancien terrain de football restent ouverts.

Les discussions portent pour l'essentiel sur :

L'accessibilité aux préaux, la matérialité des revêtements de sols, la végétalisation et l'arborisation, les jeux, la présence d'une fontaine, etc.

Le concept a été développé en concertation avec le corps enseignant, le DIP et les enfants par une démarche participative.

Le crédit d'investissement pour l'agrandissement de l'école inclut les frais pour la transformation du préau des grands. Sa mise en service sera concomitante avec l'ouverture de la nouvelle école, soit pour la rentrée scolaire 2026.

Quant à l'aménagement du préau des petits, sa planification n'est pas encore décidée.

Pour de ce qui concerne l'aspect financier, l'Exécutif reviendra devant le Conseil municipal pour demander une rallonge du crédit d'engagement de l'ordre de 620'000 Fr.

L'exécutif demande à la commission si elle peut poursuivre les études tant selon le concept présenté que sur l'aspect financier.

A l'unanimité des voix, la Commission est favorable à la poursuite des études et préavise favorablement une augmentation du crédit d'investissement de l'ordre de 620'000 Fr.

2. PRESENTATION DE L'ETUDE DE LA ZONE DE LOISIRS

Lors de la commission du 16 avril 2024, elle a fait la demande d'élargir le périmètre des études pour la reconversion des abords de l'école par un concept cohérent et concerté entre les différentes espaces du site. Le périmètre de la zone de loisirs englobe le terrain occupé par l'école provisoire, le préau des petits, la zone de jeux et les courts de tennis.

Monsieur M. Eudier fait la présentation des réflexions en cours. La commission confirme que le préau des petits doit être intégré dans l'étude de la zone de loisirs.

Par ailleurs, il précise que la commission Assainissement est aussi saisie du sujet.

Pour une question de cohérence, il conviendra de déterminer le mode opératoire du traitement administratif de ce point.

3. JARDIN DU LEMAN

Une présentation imagée de la réalisation des Jardin du Léman est faite.

4. ROUTE D'HERMANCE 284

Une information est donnée concernant l'avancement du dossier.

Des plus-values ont été acceptées par la commune portant sur le Géocooling (technique de rafraîchissement naturel), les cuisines et les servitudes à constituer.

5. COTE VIGNES

La réhabilitation du restaurant est la condition pour sa réouverture.

Un budget d'investissement de 110'000 Fr a été voté. L'exécutif informe la commission qu'un dépassement de l'ordre de 20'000 Fr est prévisible.

Pour sa remise en état, les installations de chauffage, ventilation, sanitaire et électricité ainsi que des travaux gypserie peinture sont nécessaires. Après l'occupation de la terrasse par des containers de chantier, un rafraîchissement est prévu.

Pour sa gestion en gérance libre, un appel à candidatures sera ouvert au mois de juin 2024.

Malgré un dépassement de budget prévisible, à l'unanimité, la commissions donne son accord pour l'engagement des travaux et la mise en exploitation du restaurant dans les meilleurs délais possibles.

6. ELECTION DE LA PRESIDENCE ET DE LA VICE-PRESIDENCE DE LA COMISSION 2024 - 2025.

A l'unanimité des voix, moins l'abstention de l'intéressé, Monsieur E. Wehrli est élu président de la commission urbanisme.

A l'unanimité des voix, moins l'abstention de l'intéressée, Madame C. Thibault-Bulliard est élue à la vice-présidence de la commission de l'urbanisme.

Président, Jean-Luc Richardet



Commune d'Anières

COMMISSION : Conseil du Groupement intercommunal de la petite enfance
CoHerAn & Co (GIPEC)
Séance du : Mercredi 2 octobre 2024

Le Président, M. Philippe Thorens, souhaite la bienvenue et remercie la commune de Corsier d'accueillir le Conseil pour cette séance.

Depuis la dernière séance du Conseil le 13 mars 2024, le Bureau s'est réuni à 5 reprises. Le Président rappelle que cette législature se terminera le 31 mai 2025, mais que le mandat du Conseil du groupement courra jusqu'au 31.12.2025, le Conseil aura donc à voter le budget 2026.

Le PV de la séance du 13 mars 2024 est approuvé à l'unanimité.

Le Président rappelle ensuite que le Conseil avait approuvé le 13.3.2024 la mise en place d'un centre aéré (CAPE). Celui-ci aura lieu du 14-18.07 et du 4-8.08.2025 et 72 places pour des enfants de 18 mois à 4 ans seront mises à disposition des parents. Le coût de ces 5 jours à 100% sera de CHF400 pour les parents, tandis que la contribution communale sera de CHF446/place. Nous en acceptons le règlement, qui doit encore être validé par le SASAJ.

Présentation du budget 2025

Concernant la subvention d'exploitation de la crèche, c'est-à-dire la gestion par pop e poppa, M. Frédéric Chave parcourt avec le Conseil la note de synthèse. En conclusion, la subvention du GIPEC à pop e poppa pour l'année 2025 est de CHF 5'505'245, soit 6,87% de plus par rapport au budget 2024. Cela s'explique par l'augmentation des charges RH et par la diminution des charges d'écolage.

La diminution des écolages est due à la fréquentation moindre les mercredis et les vendredis, phénomène observé dans toutes les crèches, et à une légère baisse de la contribution moyenne des parents.

Néanmoins, le taux de remplissage se maintient au-dessus de 90%.

La contribution moyenne des parents est de CHF19'938 (contribution minimale pour 10 mois : CHF 3'500 et maximale : CHF 25'000).

Concernant les charges du Groupement M. Davat, suivant la note de synthèse, explique que le GIPEC est contraint de payer un prix élevé pour l'implémentation de 110 licences SAINet à son personnel.

En tenant compte des charges d'exploitation pop e poppa ainsi que des charges liées au Groupement, la subvention par place des communes s'élève à CHF 33'258.

Nous approuvons à l'unanimité les quotas de places par commune :

- Collonge-Bellerive : 125
- Anières : 26
- Corsier : 38
- Hermance : 8

Puis, nous approuvons à l'unanimité le budget global 2025 du Groupement de CHF 6'551'845, avec un coût total par place de CHF 51'780, dont CHF 33'258 / place subventionnés par les communes.

Nous approuvons aussi 'un 13^{ème} salaire progressif' dans le règlement du personnel. Cela n'a pas d'incidence sur le budget mais permet d'être en adéquation avec les usages cantonaux.

Nous validons également le rapport du système de contrôle interne (SCI).

Enfin, on nous relate la vie des crèches. Cette année, l'accent est mis sur un projet Mouvement et bien-être qui est très apprécié et aide particulièrement les enfants ayant des problèmes sensorimoteurs. Ceci est fait dans un but préventif, pour donner à tous le maximum de chance pour que tout se passe bien par la suite.

La prochaine séance du Conseil est fixée au 19 mars 2025 à 19heures, à Hermance.

Corinne Alhanko
membre du GIPEC pour Anières